



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 63 02/11/2015

La CFE-CGC confirme son accord sur la négociation des retraites complémentaires.

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

Carole COUVERT
Présidente

Pierre Jan

Relations Presse et
institutionnelles

☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02

pierre.jan@cfecgc.fr

La CFE-CGC a confirmé sa signature du texte sur la réforme des retraites complémentaires. En effet, les mesures mises en place pour la sauvegarde des retraites complémentaires avec des efforts de tous (salariés – entreprises – retraités) correspondent aux demandes de la CFE-CGC.

Cette démarche est nécessaire et il faut absolument trouver une solution pour financer l'AGIRC et de l'ARRCO car ces organismes risquaient de ne plus l'être en 2018 pour l'AGIRC et 2025 pour l'ARRCO.

Les exigences de la CFE-CGC étaient claires :

- il fallait sécuriser l'encadrement et éviter le tsunami social qui se profilait si les caisses ARRCO et AGIRC étaient immédiatement fusionnées. Cela aurait provoqué le détricotage du statut cadre, la fin des conventions catégorielles, la remise en cause de la prévoyance cadres et la remise en cause de l'APEC.

Pour sauver ces caisses, la CFE-CGC a proposé à court terme :

- la modération temporaire pendant 3 années des pensions de retraites
- le report de la période de revalorisation au mois d'octobre
- de faire évoluer temporairement (pendant 5 ans) le salaire de référence

Toutefois, il fallait aussi mettre en place des mesures structurelles :

- Augmenter les cotisations employeurs
- Mettre en place de la retraite à la carte autour d'un âge pivot avec un dispositif de décote temporaire sur plusieurs années.

LA CFE-CGC a porté courageusement ces dispositifs pour que demain les retraites complémentaires soient pérennes.

Au final la CFE-CGC a obtenu :

- une négociation interprofessionnelle d'un statut de l'encadrement qui ne soit pas un statut cadre au rabais mais un véritable statut autour de deux notions l'expertise et le management qui permette à toute notre population du technicien au cadre dirigeant de pouvoir évoluer et retrouver des perspectives. Cette demande est portée par notre organisation depuis plus de 20 ans et depuis 4 ans dans le cadre de la discussion autour de l'agenda social avec les autres partenaires sociaux (avec une fin de non recevoir car nous étions les seuls à formuler cette demande).

- sur les mesures à court terme : moindre revalorisation pendant 3 ans, report de la revalorisation des pensions en novembre et non en octobre et enfin changement de calcul du salaire de référence.

- sur mesures structurelles : augmentation des cotisations employeurs de 2 points avec un taux d'appel qui passe de 125 à 127% avec le maintien de la répartition des cotisations 60% employeurs et 40% pour les salariés.

Mise en place d'un dispositif de retraite à la carte autour de l'âge légal du régime de base avec un système malus et bonus temporaire = contribution de solidarité.

Donc au final le texte issu de la dernière séance de vendredi dernier comporte bien des efforts de la part des entreprises, des salariés et des retraités.

Du point de vue de la CFE-CGC cet accord est responsable. De plus, il comporte des mesures temporaires. Il ne faut pas oublier que si la courbe du chômage s'inverse alors les recettes de nos régimes de protection sociale s'amélioreront ce qui peut alors nous permettre de revenir sur certaines mesures temporaires.

Dossier suivi par : Carole Couvert Présidente Confédérale

☎ : 06 16 26 59 43

✉ : carole.couvert@cfecgc.fr